



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Les autorités fédérales de la Confédération suisse

Nouvelle zone d'entraînement transfrontalière pour les Forces aériennes

Berne, 26.11.2009 - Les Forces aériennes italiennes et les Forces aériennes suisses ont signé jeudi une convention relative à une zone d'entraînement aérien transfrontalière commune, appelée Cross Border Area (CBA). Cette nouvelle CBA jouxte et étend des zones d'entraînement existantes des Forces aériennes suisses. Elle simplifie également l'organisation d'exercices communs des deux forces aériennes.

Le nouveau secteur d'entraînement se trouve au sud des Grisons et s'étend jusqu'aux rives septentrionales du lac de Côme. Il est long de 45 km et large de 70 km. L'altitude de survol minimale est fixée à 20'000 pieds (env. 6600 mètres). La convention permet une utilisation efficace de cet espace aérien qui est situé à l'écart des voies aériennes très fréquentées. L'utilisation commune de cet espace d'entraînement ne provoquera pas une charge de bruit supplémentaire pour la région.

Les deux forces aériennes travaillaient à l'élaboration de cette convention depuis 2005 en association avec l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) et skyguide, l'organisation chargée de la sécurité de la navigation aérienne. La convention signée entre l'Italie et la Suisse a valeur de modèle pour l'Europe. Les deux nations sont ainsi bien préparées à affronter les futurs développements de l'espace aérien européen. Les premiers exercices dans la CBA sont prévus pour 2010. Les Forces aériennes suisses pourront donc utiliser une deuxième zone d'entraînement aérien transfrontalière. Conclue en 2002, une première convention entre la Suisse et la France règle en effet les conditions d'utilisation d'une CBA commune située au-dessus du Jura.

Les futurs développements de l'espace aérien européen vont conférer aux CBA un rôle de plus en plus important, notamment dans le cadre du projet Functional Airspace Blocks Europe Central (FABEC) et de l'initiative Single European Sky (SES). Alors que le FABEC se base sur des traités multinationaux, le SES est quant à lui placé sous la surveillance de la Commission européenne. A l'échelle européenne, ces deux éléments mettront un terme à la structure de l'espace aérien hérité de l'histoire.

Renseignements:

Laurent Savary
Suppl du chef Communication Forces aériennes
031 323 22 58

Editeur:

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
Internet: <http://www.vbs.admin.ch>

Les autorités fédérales de la Confédération suisse
[Contact](#) | [Bases légales](#)

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr>

